



Ébénistes
Créateurs
de Bretagne

Demande d'adhésion à l'association des Ébénistes Créateurs de Bretagne

Bonjour,

Vous nous avez fait part de votre désir de nous rejoindre et nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à cette association.

Vous trouverez ci-joint une brève présentation de l'association, les conditions d'adhésion, la liste des pièces à présenter dans le dossier technique et les statuts de l'association.

Présentation de l'association :

L'association est une association de professionnels de l'ameublement dont les buts sont :

- De promouvoir l'activité de création contemporaine (mobiliers et autres) au travers d'expositions/ventes.
- D'être référencé auprès de nos clients et des collectivités territoriales.
- De mener des actions d'intérêt commun.
- De sensibiliser le public à nos activités,
- D'échanger avec d'autres organisations similaires ou complémentaires

Les deux points forts de l'association, actuellement, sont une exposition annuelle à Vannes et un site internet créé et mis à jour régulièrement par des professionnels.

L'exposition a lieu pendant les vacances de la Toussaint.

Chaque année les pièces présentées sont de nouvelles pièces, encore jamais montrées lors d'expositions précédentes (expositions de l'association à Vannes). Chaque exposant s'acquitte de 120 € (au 1^{er} janvier 2017) pour les frais d'exposition.

Chaque membre a une page personnalisée sur le site internet.

LES ÉBÉNISTES CRÉATEURS DE BRETAGNE | Association loi 1901 |

Siège : Z.A Le clos des nouettes | 56800 LOYAT |

Tél : 02 96 36 56 40 | contact@ebenistes-createurs-bretagne.com | www.ebenistes-createurs-bretagne.com |

Conditions requises pour faire partie de l'association :

- Être professionnel de l'ameublement ou créateur d'objets liés à l'ameublement (voir liste dans les statuts de l'association.).
- Être à jour des ses cotisations sociales et avoir une assurance professionnelle.
- Avoir fourni un dossier technique qui sera présenté aux membres du bureau.

Une fois le dossier technique étudié et accepté par le bureau, vous serez contacté pour une rencontre avec deux membres du conseil d'administration de l'association dans vos locaux.

Au vu du dossier et suite à la visite le bureau devra accepter l'adhésion à l'unanimité pour qu'elle soit effective.

Liste des pièces à fournir dans le dossier technique :

Une fiche complète de vos coordonnées : Nom de l'entreprise (s'il y a lieu), nom, prénom, adresse, téléphone, portable, fax, adresse mail, adresse de site internet etc..

Une présentation de votre cursus, votre entreprise, vos activités.

Une photocopie de votre carte professionnelle (Kbis, D1P ou tout autre document attestant de votre activité professionnelle).

Une attestation de votre assurance professionnelle.

Une lettre expliquant les motivations qui vous poussent à entrer dans l'association, ce que vous attendez de cette association.

Des photos de vos créations qui doivent contenir des créations contemporaines..

Si votre dossier est retenu

- Vous aurez à vous acquitter du montant annuel d'adhésion (50 euros au 1er janvier 2017).
- Nous créerons une page personnel sur notre site.

Dans l'attente de vos nouvelles.

Le bureau